La CGT Pénitentiaire
263 rue de Paris - Case 542 - 93 514 MONTREUIL -- 01 55 82 89 67 -- www.cgtpenitentiaire.com

la cgt Pénitentiaire

COMMUNIQUÉ

Personnels Administratifs : Corvéables à merci et Zéro reconnaissance

Depuis la mise en œuvre du RIFSEEP, les personnels administratifs de l'Administration Pénitentiaire se voient appliquer une modulation de leur indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE). Cette indemnité est divisée par 2 soit une perte de 220,83€ mensuels pour un adjoint administratif.

Pourquoi une telle sanction pécuniaire ?

Elle serait justifiée par l'attribution de la Prime de Sujétions Spéciale (PSS). **La CGT Pénitentiaire** dénonce une nouvelle fois cette situation dans la mesure où il y a un mélange des genres dans le versement des primes et de leur signification. C'est pourquoi, elle s'oppose au principe de primes qui s'apparentent à des primes au mérite et/ou à la tête du client. Il est inacceptable que les personnels de l'Administration Pénitentiaire déjà lésés lors de la mise en œuvre du RIFSEEP par rapport à leurs collègues des autres Directions, le soient encore lors des revalorisations. Nous rappelons que la PSS répond à des contraintes importantes en termes de droits des agents et qu'elle n'a pas à conduire à une privation encore plus importante de l'équité entre agents d'un même corps.

En réalité, il ne s'agit ni plus ni moins que d'un lissage par le bas de la rémunération des personnels administratifs du ministère de la Justice, facilitant sans aucun doute la gestion des effectifs, à moindre coût bien évidemment !

Tout ceci, au mépris des sujétions particulières imposées aux agents de l'administration pénitentiaire.

Cette discrimination avait été reconnue par le Ministre début 2022. Malheureusement, la fin de l'abattement était parcellaire. Il ne concerne que les agents ayant connu une mobilité inter-directionnelle.

A l'heure où un adjoint administratif de catégorie C1 perçoit le SMIC jusqu'au 8ème échelon soit 12 ans de carrière et qu'un adjoint administratif de catégorie C2 touche le SMIC jusqu'au 5ème échelon soit 5 ans pour grapiller 2 ou 4 points d'indice à l'échelon supérieur. Que dire également d'un secrétaire administratif, cadre intermédiaire de surcroît, recruté en catégorie B et qui stagnera jusqu'au 4ème échelon soit + de 5 ans pour être rémunéré au SMIC !!!

Il est urgent qu'il soit mis fin à ces injustices, les revendications salariales doivent être au centre des priorités. Le tassement des grilles indiciaires devient insupportables pour les fonctionnaires, de la catégorie C à la catégorie A.

Montreuil, le 09 mai 2023.